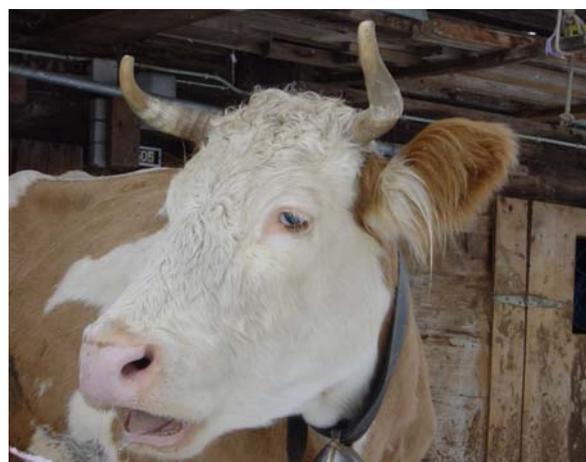


Maladie de la langue bleue

Introduction

La maladie de la langue bleue (*Bluetongue disease*) est une épizootie hautement contagieuse dont l'annonce est obligatoire. Elle touche avant tout les ovins et les bovins. La maladie est transmise par un petit moucheron. Une campagne de vaccination obligatoire des bovins, des ovins et des caprins a été lancée au début juin en Suisse. Cette fiche technique présente ce que vous devez savoir sur cette maladie.



Description de la maladie

La maladie de la langue bleue (autres noms: fièvre catarrhale ovine, FCO, fièvre catarrhale maligne du mouton, fièvre catarrhale du mouton) est une maladie virale transmise par des mouchérons (petits moustiques). Le virus compte 24 sérotypes qui provoquent des symptômes plus ou moins graves. En Suisse, la maladie de la langue bleue est classée parmi les épizooties hautement contagieuses, donc elle est soumise aux consignes étatiques de contrôle et de lutte (Ordonnance sur les épizooties, art. 239a–239h).

La maladie de la langue bleue est originaire des régions tropicales et subtropicales. Le sud de l'Europe a eu ses premiers cas en 2000, et la maladie se manifeste en Hollande, en Belgique et en Allemagne depuis 2006.

Les ovins et les bovins sont les plus touchés

La langue bleue touche surtout les ovins et les bovins, mais d'autres espèces de ruminants domestiques et sauvages peuvent être infectées. Les moutons sont

habituellement les plus fortement touchés avec une létalité (taux de mortalité parmi les moutons infectés) pouvant atteindre 30 pour-cent. Les cas survenus en Europe centrale étaient causés par le sérotype 8 et touchaient souvent très durement les bovins.

Transmission

La maladie de la langue bleue est transmise exclusivement par un petit moucheron du genre *Culicoides* qui mesure 1 à 3 mm. La transmission directe d'un animal à l'autre est impossible.



Les mouchérons culicoides présents dans notre pays peuvent aussi transmettre la maladie. Ces mouchérons sont principalement actifs en terrain découvert et depuis le crépuscule jusqu'à l'aube.

Leur activité diminue fortement lorsque les températures descendent en-dessous de 12 °C, mais on en trouve encore jusqu'en novembre. Il est probable qu'un moucheron qui a ingéré du sang d'un animal contaminé restera contagieux durant toute sa vie.

Bien que ces mouchérons aiment rester au même endroit et ne se déplacent d'eux-mêmes que sur de courtes distances, ils peuvent être transportés par le vent sur plus de 200 kilomètres, propageant ainsi le virus très loin à la ronde.

Pour se multiplier, ces mouchérons ont besoin d'endroits humides et riches en nutriments (boue, jus d'écoulement de silo ou de fumier) pour y déposer leurs œufs.

Symptômes

Symptômes chez les ovins

- Au début: fièvre, apathie, s'écarte du troupeau.
- Inflammation des muqueuses avec formation de croûtes et/ou coloration bleue de la langue, de la muqueuse buccale et du nez.
- Œdèmes à la tête et salivation mousseuse.
- Inflammation des onglons provoquant de fortes boiteries.
- Troubles de la fécondité, avortements.

Symptômes chez les bovins

- Au début: fièvre, manque d'appétit.
- Inflammation des muqueuses avec saignements et lésions du mufle et des muqueuses, salivation mousseuse.
- Paupières enflées, yeux larmoyants.
- Œdèmes, rougeurs et lésions de la mamelle et des trayons.
- Inflammation du bourrelet coronaire provoquant des boiteries.

Chèvres

Les **chèvres** peuvent être infectées, mais elles ne développent généralement pas de symptômes.

Les premiers symptômes apparaissent 5 à 12 jours après la piqure du moucheron. La maladie dure ensuite 10 à 14 jours. La plupart des animaux finissent par se rétablir lentement de cette grave et pénible maladie, et le vétérinaire peut ordonner des traitements de soutien. Le virus reste cependant contagieux et capable de se multiplier pendant 50 jours et plus dans le sang de l'animal hôte.

Vu que le principal réservoir du virus est constitué par la population de mouchérons, l'élimination des animaux à onglons porteurs du virus ne sert à rien. Seuls les animaux très gravement malades doivent donc être abattus.

Symptômes semblables dans d'autres maladies

Les mêmes symptômes pouvant aussi apparaître dans d'autres maladies, il est nécessaire d'appliquer un diagnostic différentiel tenant compte de la fièvre aphteuse, de la fièvre catarrhale maligne, de la DVB, de la clavelée et de l'ecthyma contagieux du mouton, mais aussi des empoisonnements par des substances végétales.

Que faire en cas de suspicion?

Avertir immédiatement le vétérinaire

Si la maladie de la langue bleue est suspectée, il faut avertir immédiatement le vétérinaire. Des échantillons de sang doivent être prélevés pour pouvoir confirmer le diagnostic à l'aide d'une analyse décelant la présence d'anticorps et de virus. Un séquestre simple de premier degré sera prononcé, ce qui signifie que les animaux ne doivent pas quitter la ferme sans autorisation et qu'une zone de protection de 20 kilomètres de rayon est définie. Les animaux doivent être établis dans des locaux protégés contre l'intrusion des mouchérons, et des mesures doivent être prises pour lutter contre les mouchérons. En cas d'épizootie, c'est le vétérinaire cantonal qui définit les autres mesures qui doivent être prises.

Prophylaxie

Vaccination

Une campagne de vaccination ordonnée par les autorités a démarré en Suisse en juin 2008 (Ordonnance d'application de l'art. 239g de l'Ordonnance sur les épizooties). Tous les bovins, ovins et caprins non alpins âgés de plus de trois mois doivent être vaccinés. Alors que les bovins doivent recevoir deux doses de vaccin à un mois d'intervalle, les moutons et les chèvres ne doivent être vaccinés qu'une seule fois. Les animaux alpins ne seront vaccinés qu'à leur retour en plaine parce que les mouchérons vecteurs ne se trouvent pas en altitude. Tous les animaux recevront un rappel annuel. Les coûts sont supportés conjointement par la Confédération, les cantons et les éleveurs.

Prophylaxie homéopathique

En Hollande, des expériences positives ont été faites avec Cantharis C200, mais il n'y a bien sûr aucune garantie de pouvoir empêcher l'apparition de la maladie.

Lutte contre les mouchérons vecteurs

L'objectif principal est de protéger les animaux contre les piqures des mouchérons vecteurs.

- Ces mouchérons vivent principalement en terrain découvert. Les animaux devraient être **rentrés pour la nuit** parce que les mouchérons sont surtout actifs depuis le crépuscule jusqu'à l'aube.
- Ils recherchent quand même des endroits chauds quand les températures extérieures descendent, donc il est recommandé de poser des **moustiquaires** aux fenêtres des stabulations.
- Maintenir l'environnement des animaux aussi propre et sec que possible pour que les mouchérons ne trouvent pas de lieux de ponte adéquats. **Assécher** les endroits marécageux ou boueux. Éviter les pâturages humides ou les assécher.
- Favoriser les antagonistes naturels comme les hirondelles.
- L'efficacité des insecticides et des insectifuges contre les mouchérons du genre *Culicoides* est encore mal connue.

Pour les fermes bio, on recommande aussi des produits à base de pyréthrine comme le «Bio pour on Insekt Blocker» de Gisga (cf. la Liste des intrants 2008 du FiBL). Il n'y a pas de délai d'attente pour ce produit. D'autres produits peuvent être utilisés sur ordonnance vétérinaire, mais leur efficacité se limite aussi à une réduction des piqûres, contre lesquelles il n'y a pas de protection absolue. Utiliser des insectifuges sans prendre des mesures adéquates pour supprimer les lieux de ponte est donc peu utile.

Traitement

Il n'y a pas de traitement spécifique contre ce virus. Les animaux visiblement malades mais qui ne doivent pas être abattus pour des motifs de protection des animaux peuvent recevoir un «traitement symptomatique», p. ex. avec des antalgiques (médicaments contre la douleur). Plusieurs médicaments homéopathiques (Arsenicum C30, Mercurius C30, Borax C30, Acidum Nitricum C30, Lachesis C30) peuvent être utilisés pour essayer d'atténuer les symptômes, mais il faut rester prudent quant aux perspectives de guérison.

S'il y a des animaux positifs dans un troupeau, on peut essayer de prévenir la maladie en recourant à Cantharis C200.

Important: Toutes les interventions thérapeutiques doivent être convenues avec le vétérinaire!

La maladie de la langue bleue est une épizootie qui fait l'objet de directives étatiques. Les mesures à prendre sont les mêmes pour les fermes bio et non bio. Les fermes qui refusent de faire vacciner leurs bêtes devront subir non seulement des contrôles renforcés et plus fréquents laissés à la libre appréciation du vétérinaire cantonal, mais aussi des restrictions massives des déplacements des animaux.

On trouvera de plus amples informations sur la maladie de la langue bleue sur le site internet spécialisé de l'Office vétérinaire fédéral: www.bluetongue.ch.

Pour en savoir plus

Office vétérinaire fédéral (OVF)
<http://www.bluetongue.ch>

FiBL

Peter Klocke, Tél. 062 865 72 61
Ariane Maeschli, Tél. 062 865 04 28
Barbara Früh, Tél. 062 865 72 18

Impressum

Éditeurs

Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Ackerstrasse, Postfach
5070 Frick
Tél. 062 865 72 72
Fax 062 865 72 73
info.suisse@fibl.org
www.fibl.org

Bio Suisse

Margarethenstrasse 87
4053 Basel
Tél. 061 385 96 10
Fax 061 385 96 11
bio@bio-suisse.ch
www.bio-suisse.ch

Auteurs

Barbara Früh
Peter Klocke
Ariane Maeschli
Veronika Maurer
(tous du FiBL)

Photo de couverture

Ariane Maeschli

Rédaction

Res Schmutz

Traduction française

Manuel Perret

Prix

Téléchargeable gratuitement sur Internet depuis
www.shop.fibl.org
Version imprimée: Fr. 3.00, € 2.00